

Gouvernement du Québec

## Décret 197-2025, 26 février 2025

CONCERNANT la désignation d'une juge municipale coordonnatrice

ATTENDU QU'en vertu de l'article 194 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le gouvernement, après consultation du juge municipal en chef, désigne, parmi les juges municipaux, un juge coordonnateur pour chacune des régions de coordination et détermine la durée du mandat de chacun d'eux qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé jusqu'à ce que la durée totale du mandat ait atteint six ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 817-2024 du 8 mai 2024, monsieur le juge François Dugré a été nommé juge municipal coordonnateur de la région de coordination 3, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE la consultation requise par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame la juge municipale Sabrina Grand, soit désignée juge municipale coordonnatrice de la région de coordination 3, et que son mandat s'échelonne du 26 février 2025 au 25 février 2028.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85102

